**ARRETE**

**DE MISE EN CONGE DE PATERNITE ET D’ACCUEIL DE L’ENFANT**

**DE M OU MME………**

**GRADE ………**

**A TEMPS COMPLET ou A TEMPS NON COMPLET**

**à raison de … heures hebdomadaires**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L631-9 et suivants,

Vu le code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

*(Le cas échéant)*,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet

Vu la demande de mise en congé de paternité et d’accueil de l’enfant présentée par M ………, pour la période du………… au ………,

Vu l'acte de naissance de l’enfant ……… (Nom, prénom) né(e) le ……,

*Ou*

Vu la pièce administrative officielle attestant de l'adoption effective de ……… (Nom, prénom) arrivé(e) au foyer le ……,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M. ou Mme……… est placé(e) en congé de paternité et d’accueil de l’enfant du … au … inclus (4 jours obligatoirement pris consécutivement au congé de naissance de 3 jours),

(En cas de fractionnement) M. ou Mme ……… est placé(e) en congé de paternité et d’accueil de l’enfant du … au … inclus (21 jours calendaires, OU 28 jours en cas de naissances multiples, pouvant être fractionnés en 2 périodes d'au moins 5 jours chacune, à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l’enfant),

(En cas d’hospitalisation) M. ou Mme… est placé en congé de paternité et d’accueil de l’enfant du… au …inclus (durant toute la période d’hospitalisation de l’enfant dans la limite de 30 jours consécutifs. Les 21 ou 28 jours sont à prendre dans les six mois suivant la fin de l’hospitalisation de l’enfant),

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, M ……… percevra l’intégralité de sa rémunération. *(La rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité).*

ARTICLE 3 :

A l’issue de son congé paternité et d’accueil de l’enfant, M …. sera réintégré de plein droit dans son emploi ou à défaut il sera affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son dernier lieu de travail.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des services (le Secrétaire de Mairie ou le Directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ………. Le ……,

Le Maire (ou le Président),

*(Prénom, nom lisibles et signature)*

Ou

Par délégation,

*(Prénom, noms, qualités lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :